

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	19.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Assurances
Acteurs	Liechtenstein
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1990 - 01.01.2020

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Bovey, Audrey
Burgos, Elie

Citations préféré

Bovey, Audrey; Burgos, Elie 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Assurances, Liechtenstein, 2007 - 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 19.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec d'autres Etats	1

Abréviations

EFD Eidgenössisches Finanzdepartement

DFF Département fédéral des finances

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec d'autres Etats

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 21.11.2007
ELIE BURGOS

Durant l'année sous revue, le Conseil fédéral a également présenté son message relatif à la modification de l'**Accord** du 19 décembre 1996 **sur l'assurance directe** entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein. Cet accord vise à lever certains obstacles et à instaurer la libre circulation des services ainsi que la liberté d'établissement pour les intermédiaires d'assurance.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 13.06.2008
ELIE BURGOS

Les chambres ont traité durant l'année sous revue de l'arrêté fédéral portant approbation de l'**Accord** entre la Suisse et le Liechtenstein modifiant l'accord du 19 décembre 1996 **sur l'assurance directe entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein**. L'arrêté a été adopté sans discussion par 154 voix contre 2 au Conseil national et à l'unanimité au Conseil des Etats. En vote final, les deux conseils l'ont approuvé à l'unanimité.²

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 18.03.2016
AUDREY BOVEY

Au mois de mars 2016, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux adopté, en vote final, le projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord entre la Suisse et le Liechtenstein** sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels exploitée par des entreprises d'assurance privées. Hormis les interventions des rapporteurs de commission et du conseiller fédéral en charge du DFF, l'objet en question n'a suscité aucun commentaire.³

1) FF, 2007, p. 8005 ss.

2) BO CN, 2008, p. 293 et 1027; BO CE, 2008, p. 321 s. et 535; FF, 2008, p. 4839 s.

3) BO CE, 2016, p. 23 ss.; BO CE, 2016, p. 240; BO CN, 2015, p. 2270 ss.; BO CN, 2016, p. 571; FF, 2015, p. 6317 ss.